

CUU

MRFP

Contrat Uniforme d'Utilisation Matériel Roulant Ferroviaire Préservé

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	AUTORAIL LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE
Adresse	168 RUE DE LA GARE 88270 HENNECOURT
Forme juridique	Association Loi 1901
Représentée par	SAINT-PAUL JULIEN
En qualité de	Président
E-mail de contact	autorail.lorraineschampagneardenne@laposte.net

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- ~~Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹~~
- ~~Entreprise ferroviaire (EF) autre²~~
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : ALCA)
- ~~Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs~~

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 25/10/2019

Nom : SAINT-PAUL JULIEN

Signature :



Cachet de la structure

ASSOCIATION-TOURISTOUE
ALCA
168 RUE DE LA GARE
88270 HENNECOURT

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail cuu@uncto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement